



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

Contrat direct producteur / consommateur, en pré-achat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires. Les consommateurs bénévoles « Amapiens » participent à l'organisation des commandes et des distributions. Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables. Echanges et vie locale entre consommateurs et producteur : les champs sont notre paysage partagé. Culture respectueuse de l'environnement.

CONTRAT CRESSON BIO

(A imprimer et remplir en 2 exemplaires)

Partenariat avec Vincent Privat, Cressiculteur Bio à Chalo Saint Mars(91780)

Ce contrat instaure un partenariat avec Vincent PRIVAT, cressiculteur qui s'est engagé dans une démarche biologique et a obtenu la certification BIO en 2017. Nous contribuons à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Nous aidons notre partenaire producteur à sécuriser les revenus de son travail et consommons du cresson dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture.

Ce contrat est organisé par l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) des Douvières de Longpont sur Orge. A ce titre, il est régi par les règles et principes de fonctionnement de l'AMAP, et ne peut être souscrit que par les membres adhérents de cette AMAP.

La production :

Connaissance de la ferme :

Vincent a suivi une formation de responsable d'exploitation en maraichage Bio au CFPPA de Brie Comte Robert en 2017.

En août 2017, Vincent rachète une cressonnière abandonnée depuis sept ans et la nomme « ça coule de source ».

L'ensemble de sa cressonnière qui est cultivée depuis 1890, a une superficie de 3,6 hectares, comprenant deux rivières, une forêt, de bassins pour le cresson (1 hectare) et de terre en jachère.

Les bassins sont alimentés par des puits artésiens (23) provenant de la nappe phréatique de Beauce.

Dans un premier temps, sa production est exclusivement du cresson mais par la suite, Vincent voudrait se diversifier dans le maraichage, arboriculture, apiculture...

Vincent travaille seul sur sa ferme et vend sa production à un grossiste de Méreville. Il souhaite aujourd'hui développer le mode Amap.

L'AMAP proposera annuellement une visite de la ferme, en accord avec le producteur. Dans l'esprit de confiance réciproque qui caractérise les AMAP, les signataires de contrats reconnaissent les aléas liés à l'activité et acceptent les conséquences d'incidents exceptionnels de production, y compris une éventuelle réduction de la quantité distribuée.

Volume de l'abonnement :

L'abonnement compte 2 livraisons maximum par mois sur la période, de mars à mai 2018 en nombre de bottes de 250 g de cresson.

Calendrier prévisionnel des livraisons (récolte 2017) :
mars 2018, avril 2018, mai 2018.

Livraison et distribution :

La production est livrée à la ferme des Douvières 2 samedis par mois, où Vincent PRIVAT se charge d'assurer la distribution aux mêmes heures que les distributions de parts de légumes. Les dates exactes seront communiquées aux Amapiens.

Les signataires s'engagent à venir chercher la part souscrite, ou à la faire prendre par quelqu'un d'autre.

En cas d'absence de l'Amapien le jour de la livraison, aucun remboursement ne sera effectué.

Modalités de paiement (principe du pré-achat) :

Le paiement s'effectue par avance en **un seul chèque**, qui sera encaissé à réception du contrat.

Contacts : Tout échange se fait prioritairement avec le coordinateur du contrat et par courriel. **Vous pouvez remettre votre contrat signé accompagné du chèque correspondant, pendant les heures de distribution à la ferme des Douvières (10h30-midi le samedi matin).**

Producteur	Coordinatrices du contrat
Vincent PRIVAT, cressiculteur Le Pré Neuf 91 780 CHALO SAINT MARS Mobile: 06 10 86 41 99 Email : privatvincent@yahoo.com Siret : 434.301.024.00031 APE : 0113z Numéro de TVA intracommunautaire FROE 434301024	Catherine GUNTI Tél : 06 72 71 35 01 Bernadette JANICOT Tél : 06 74 46 27 89 amap.douvieres@gmail.com

Vincent PRIVAT donne procuration au coordinateur pour la gestion administrative des contrats, la collecte des chèques, et pour l'organisation des distributions.

CONTRAT A SIGNER ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DU CHEQUE AU COORDINATEUR

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Courriel (indispensable) :

Téléphone :

Souhaite signer un contrat AMAP de fourniture de cresson bio de Chalo Saint Mars avec Vincent PRIVAT

1) Je choisis ma quantité et entoure le montant à payer pour l'ensemble de la période et je fais le total :

Semaine 1

Prix TTC à la botte	2,50 €						
Nombre de bottes par distribution (n)	1	2	3	4	5	6	...
Nombre de distributions	3 (mars, avril, mai)						
Montant (2,50 € x n x 3)	7,50 €	15 €	22,50 €	30 €	37,50 €	45 €	...

Semaine 2

Prix TTC à la botte	2,50 €						
Nombre de bottes par distribution (n)	1	2	3	4	5	6	...
Nombre de distributions	3 (mars, avril, mai)						
Montant (2,50 € x n x 3)	7,50 €	15 €	22,50 €	30 €	37,50 €	45 €	...

Soit un total de :

	Semaine 1	Semaine 2	Total
Nombre de bottes			
Montant			

2) Je m'engage :

Je suis solidaire du producteur et accepte les conséquences des éventuels aléas et incidents majeurs. Je paie à l'avance pour l'ensemble de la période et ne réclamerai aucun remboursement de la part de Vincent PRIVAT. Je viendrai chercher (ou quelqu'un viendra chercher) ma part de cresson aux dates qui me seront communiquées par courriel.

Vincent PRIVAT s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques culturales possibles, pour produire sur sa ferme et nous fournir du cresson bio local et de qualité.

3) Je paye par un chèque le montant entouré ci-dessus :

Ordre	<i>Vincent PRIVAT</i>
Numéro du chèque	
Nom de la banque	
Montant	

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent :

Signature de Vincent PRIVAT :

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel et indicatif

	Mars	Avril	Mai
Semaine 1	17	14	19
Semaine 2	24	21	26